

6.2 Personnels de la justice intervenant dans la chaîne pénale

En 2019, 59 400 agents du ministère de la Justice interviennent, principalement, dans la chaîne pénale allant de l'enregistrement de l'affaire introduite devant le parquet à la prise en charge des auteurs d'infractions (soit 2 % des agents de l'État) ► **figure 1**.

Plus précisément, 9 100 magistrats orientent et jugent les affaires introduites devant la justice, sans que l'on puisse, ici, isoler ceux qui exercent en juridiction pénale. 12 500 greffiers enregistrent les affaires reçues, assistent les magistrats et authentifient les actes juridictionnels.

Dans les établissements pénitentiaires, 29 300 personnels de surveillance ont pour mission première la garde des personnes détenues et participent à leur réinsertion. 3 900 conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) assurent, sur décision judiciaire, la prise en charge socio-éducative et d'insertion des personnes placées sous-main de justice en détention ou en milieu ouvert afin de prévenir les risques de récidive. 4 600 éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) interviennent auprès des mineurs délinquants, en vue de favoriser leur évolution, leur insertion, et de prévenir la récidive.

Ces personnels sont âgés en moyenne de 42 ans ► **figure 2**. Les magistrats sont en moyenne

les plus âgés (46 ans) et les CPIP les plus jeunes (41 ans).

La part des femmes varie fortement d'un corps à l'autre : de 22 % parmi les personnels de surveillance à 87 % parmi les personnels des greffes. Les femmes sont majoritaires parmi les CPIP (75 %), les magistrats (69 %) et les éducateurs de la PJJ (58 %). Quel que soit le corps, la part des femmes est plus élevée chez les plus jeunes ► **figure 3**.

Les personnels de la justice impliqués directement dans la chaîne pénale exercent majoritairement à temps complet. La part de ceux exerçant à temps partiel varie selon les corps : de moins de 3 % parmi les personnels de surveillance à près de 20 % parmi les personnels des greffes et les CPIP ► **figure 4**. Quel que soit le corps, les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes : par exemple, 7 % des femmes magistrats exercent à temps partiel contre 1 % des hommes.

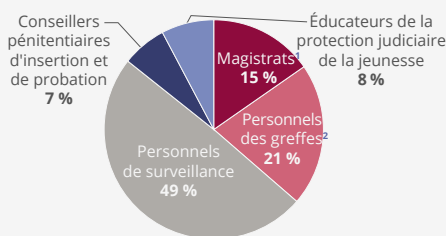
Chez les femmes, le recours au temps partiel fluctue avec l'âge. Peu répandu avant 30 ans, il se développe ensuite pour atteindre son maximum parmi les 35-45 ans, puis il diminue régulièrement avec l'âge. Ce mouvement, souvent lié à la naissance des enfants, se retrouve dans toutes les filières professionnelles. ●

Avertissement

Les effectifs ont été extraits de la base Siasp (système d'information des agents des services publics) produite par l'Insee, à partir des fichiers de paye. Ils ne comprennent pas les effectifs de Mayotte et des communautés d'outre-mer (COM).

Le champ retenu pour cette analyse est celui des postes principaux et non-annexes (liés à un nombre d'heures et à un salaire minimal perçu au cours du mois). Les effectifs peuvent donc différer de ceux recensés par les ministères.

► 1. Personnels de la justice intervenant dans la chaîne pénale, en 2019



1 Y compris les magistrats des juridictions administratives (18 %) et civiles.

2 Y compris les greffiers exerçant en juridiction civile.

Notes : les statistiques ne permettent pas d'isoler les personnels des services déconcentrés des personnels exerçant en administration centrale. Les différents personnels ont été identifiés à partir du grade.

Champ : France, hors Mayotte.

Source : Insee, Siasp 2019.

► 2. Répartition par âge et sexe des personnels de la justice intervenant dans la chaîne pénale, en 2019

en %

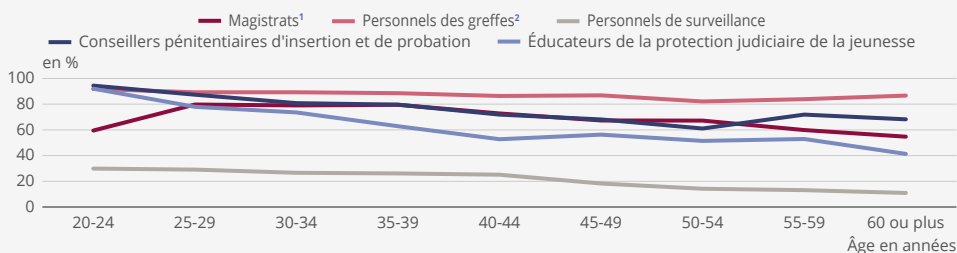
	Magistrats ¹		Personnels des greffes ²		Personnels de surveillance		Conseillers d'insertion et de probation		Éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
20-24 ans	0,4	0,6	2,2	1,3	6,0	4,0	2,2	0,4	0,9	0,1
25-29 ans	11,5	6,6	14,0	11,2	11,0	7,7	15,5	6,9	7,8	3,1
30-34 ans	10,7	6,4	16,2	13,1	16,7	13,2	16,8	12,3	13,4	6,8
35-39 ans	14,7	8,5	11,6	9,9	18,0	14,6	18,5	14,5	15,5	12,8
40-44 ans	17,0	14,3	12,3	12,9	18,6	15,8	16,8	20,3	18,2	22,7
45-49 ans	12,5	13,7	12,9	12,9	16,0	20,4	13,9	20,0	22,5	24,3
50-54 ans	10,5	11,6	9,9	14,3	10,4	17,9	6,8	13,3	10,9	14,5
55-59 ans	11,3	17,0	11,5	14,8	3,0	5,7	5,5	6,6	7,7	9,6
60 ans ou plus	11,4	21,3	9,4	9,6	0,3	0,7	4,0	5,7	3,1	6,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Âge moyen	44,2	48,7	42,5	44,5	38,9	41,7	39,6	43,4	42,6	45,5

1, 2 ► figure 1.

Champ : France, hors Mayotte.

Source : Insee, Siasp 2019.

► 3. Part des femmes selon l'âge et le corps, en 2019

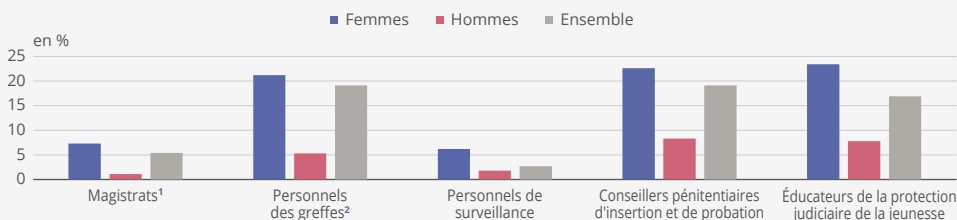


1, 2 ► figure 1.

Champ : France, hors Mayotte.

Source : Insee, Siasp 2019.

► 4. Part des personnels exerçant à temps partiel selon la filière, en 2019



1, 2 ► figure 1.

Champ : France, hors Mayotte.

Source : Insee, Siasp 2019.